



Assemblée générale

Distr. générale
28 septembre 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session

Répartition des questions inscrites à l'ordre du jour de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale

Additif

1. À sa 31e séance plénière, le 28 septembre 2000, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau [A/55/250/Add.1, par. 1 b)], d'ajouter la question ci-après à la liste des questions à examiner directement en plénière :

72. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté économique des États d'Afrique centrale (point 180).

2. À la même séance, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau (A/55/250/Add.1, par. 2), d'examiner également directement en plénière le point 105 de l'ordre du jour (Prévention du crime et justice pénale) à seule fin de se prononcer sur le projet de convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et les projets de protocoles s'y rapportant. De ce fait, le point ci-après devrait être ajouté à la liste des questions à examiner directement en plénière :

73. Prévention du crime et justice pénale (point 105).
